

## BATIBOUW 2011

### Règlement caution pour le montage et démontage

FISA limite la période de déchargement et chargement en appliquant un système de caution !

- pour faciliter le plus possible l'accès des exposants et monteurs de stands
- pour faciliter la circulation dans et autour du Brussels Expo

**FISA compte sur la collaboration de tous pour que cette procédure soit appliquée par chaque véhicule voulant accéder aux palais.**

Il est important que chaque chauffeur soit en possession

- d'une carte de montage/démontage ! Ces cartes sont envoyées par la poste après paiement de toutes les factures !
- d'argent liquide pour le paiement de la caution

### MONTAGE

**Procédure pour le montage: horaire de montage: du 17/02/11 au 23/02/11 de 5h à 22h (cette procédure est également valable pendant le pré-montage)**

- se présenter à la caisse du parking C avec la carte de montage
- après paiement cash d'une caution de € 100 vous recevrez un laissez-passer
- avec ce laissez-passer, vous vous présentez à une des grilles d'accès du Brussels Expo
- l'agent Group 4 à la grille notifie l'heure d'arrivée (+ cachet)
- **accès pour maximum 3 heures!**
- à la sortie, l'agent à grille complètera le laissez-passer en y indiquant l'heure (+ cachet) et redonnera la carte au chauffeur
- le chauffeur se rendra à la caisse du parking C pour être (éventuellement) remboursé (attention: la caisse sur le parking C ferme à 22h30!)
- le laissez-passer doit être complété et cacheté par un agent Group 4. Toute rature ou rajout sur la carte entraînera le non-remboursement de la caution
- après le remboursement, les camions peuvent stationner gratuitement sur les parkings autour du Brussels Expo
- **délai de 3 heures dépassé = caution perdue!**

### DEMONTAGE

**Procédure pour le démontage du dimanche 6/03/11**

Le dimanche 6/03/11 à la fermeture du salon, le parking C ne pourra pas directement être exploité pour le paiement des cautions. Il faut attendre que les visiteurs aient quitté le parking C avant de pouvoir ouvrir les caisses pour le paiement des cautions. Afin de pouvoir quand même démarrer le démontage et faire rentrer des véhicules dans l'enceinte, Fisa a instauré une procédure particulière.

**Dimanche 6/03/11 de 18h30 à 20h30**

**Uniquement pour les véhicules de plus de 20m<sup>3</sup> (permis C)**

Etant donné la problématique du parking C, il nous est impossible de faire patienter tous les véhicules dans les rues autour des palais. Le nombre des grands camions étant moindre que les petits véhicules, ceux-ci seront plus facilement gérables au démarrage du démontage, c'est pourquoi ils auront d'abord accès aux palais. Le principe des « vagues » permet d'abord aux grands camions de pouvoir manœuvrer facilement et décharger du matériel. Ils disposent de 2 heures (de 18h30 à 20h30). Pour 20h30, ils doivent être sortis pour laisser la place aux petits véhicules.



**Ces demandes particulières (pour les véhicules > 20 m<sup>3</sup>) devront se faire auprès du département comptabilité de Fisa.**

- paiement à l'avant de la caution de € 500 par virement bancaire (le laissez-passer sera envoyé par la poste)
- grâce à ce laissez-passer, se présenter directement aux grilles d'accès
- l'agent à la grille indique l'heure d'arrivée (+ cachet)
- **accès pour maximum 2 heures !**
- à la sortie, l'agent à grille complètera le laissez-passer en y indiquant l'heure de sortie (+ cachet). L'agent conservera le laissez-passer et remettra un reçu au chauffeur. Ce reçu prouve que l'agent a bien reçu le laissez-passer.
- par après, la comptabilité de Fisa traitera tous les laissez-passer et procédera au remboursement des cautions par virement bancaire à la seule condition que les véhicules soient sortis de l'enceinte avant 20h30
- **délai de 2 heures dépassé = caution perdue !**



**Dimanche 6/03/11 de 20h30 à minuit**

**Uniquement pour les véhicules de moins de 20 m<sup>3</sup> (permis B)**

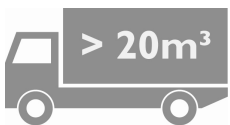
Les grands véhicules (> 20 m<sup>3</sup>) doivent obligatoirement être sortis de l'enceinte. Les petits véhicules auront un accès exclusif jusqu'à minuit.

- se présenter à partir de 19h30 à la caisse du parking C avec une carte de démontage
- après paiement cash d'une caution de € 500 vous recevrez un laissez-passer pour 3 heures
- avec ce laissez-passer, vous vous présentez à partir de 20h30 à une des grilles d'accès du Brussels Expo
- l'agent Group 4 à la grille indique l'heure d'arrivée (+ cachet)
- **accès pour maximum 3 heures !**
- à la sortie, l'agent à grille complètera le laissez-passer en y indiquant l'heure (+ cachet) et redonnera la carte au chauffeur
- le chauffeur se rendra à la caisse du parking C pour être (éventuellement) remboursé
- le laissez-passer doit être complété et cacheté par un agent Group 4. Toute rature ou rajout sur la carte entraînera le non-remboursement de la caution
- après le remboursement, les camions peuvent stationner gratuitement sur les parkings autour du Brussels Expo
- **délai de 3 heures dépassé = caution perdue!**



**Dimanche 6/03/11 à partir de minuit jusqu'au mardi 8/03/11 - 16h**

**Pour tous les types de véhicules (permis B & C)**



- se présenter à la caisse du parking C avec une carte de démontage
- après paiement cash d'une caution de € 500 vous recevrez un laissez-passer pour 3 heures
- avec ce laissez-passer, vous vous présentez à une des grilles d'accès du Brussels Expo
- l'agent Group 4 à la grille indique l'heure d'arrivée (+ cachet)
- **accès pour maximum 3 heures !**
- à la sortie, l'agent à la grille complètera le laissez-passer en y indiquant l'heure de sortie (+ cachet) et redonnera la carte au chauffeur
- le laissez-passer doit être complété et cacheté par un agent Group 4. Toute rature ou rajout sur la carte entraînera le non-remboursement de la caution
- le chauffeur se rendra à la caisse du parking C pour être (éventuellement) remboursé
- après le remboursement, les véhicules peuvent stationner gratuitement sur les parkings autour du Brussels Expo
- **délai de 3 heures dépassé = caution perdue !**